L'avantage Concurrentiel



Éléments ayant un impact sur les participations des propriétaires de contrat

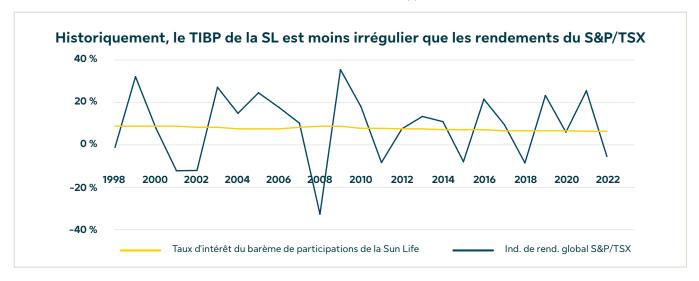
Le taux d'intérêt du barème de participations (TIBP) est influencé par le rendement des placements du compte des contrats avec participation. C'est lui qui a les répercussions les plus importantes sur les participations versées aux propriétaires de contrat. Il ne correspond pas au rendement du compte des contrats avec participation. La Sun Life l'établit selon les résultats techniques récents des placements et ses attentes réalistes à l'égard des rendements à court terme. Contrairement à d'autres assureurs, la Sun Life applique le même TIBP à tous les propriétaires de contrats avec participation (blocs ouverts et fermés).

Écart-type

L'écart-type mesure la volatilité du TIBP au fil du temps. Bien que les rendements antérieurs ne garantissent pas les résultats futurs, un faible écart-type indique un risque moins élevé. Cela est attribuable à la stabilité des rendements. Celle-ci est importante, car elle vous permet de vous fier aux valeurs que vous donnez en aperçu.

Faible volatilité du TIBP de la Sun Life par rapport aux autres placements

Historiquement, le TIBP du compte des contrats avec participation de la Sun Life est moins volatil que les rendements des principaux indices de référence et les taux des barèmes de participations d'autres assureurs canadiens. Au cours des 25 dernières années, l'écart-type du TIBP de la Sun Life a été de 0,85 %.



Le rendement des obligations du gouvernement du Canada et celui de l'indice composé S&P/TSX (rend. global) comprennent le réinvestissement des dividendes. Le rendement nominal à l'échéance des CPG de 5 ans provient de Statistique Canada, CANSIM, 10-10-0122-01 et l'indice des prix à la consommation provient de Statistique Canada, CANSIM, 10-10-0145-01.



L'avantage Concurrentiel



Comparativement aux principaux indices de référence, l'écart-type du TIBP de la Sun Life est plus faible à long terme

Période	TIBP de la Sun Life	Obligation du gouv. du Canada à 10 ans	Ind. de rend. global S&P/TSX	TIBP du concurrent X	TIBP du concurrent Y	TIBP du concurrent Z
20 ans	0,74 %	1,22 %	16,11 %	1,10 %	0,78 %	S. O. ¹
25 ans	0,85 %	1,52 %	16,44 %	1,33 %	1,01 %	S. O. ¹
30 ans	0,94 %	2,11 %	16,14 %	1,16 %	1,39 %	S. O. ¹

Comment la Sun Life limite la volatilité du TIBP

Processus d'uniformisation du TIBP

Le TIBP est fonction des rendements uniformes de l'actif cautionnant le passif du compte des contrats avec participation. La Sun Life amortit les gains et les pertes au fil du temps, ce qui diminue les fluctuations du marché. Le TIBP est ainsi plus stable à long terme.

Composition variée de l'actif du compte des contrats avec participation

La Sun Life est l'un des plus importants gestionnaires de placements appartenant à des intérêts canadiens, avec plus de 1 billion de dollars en actif géré (2019). Nous disposons également d'une équipe de gestion des placements chevronnée. La Sun Life profite de son expérience et de sa forte capitalisation au Canada pour investir dans des secteurs auxquels les autres sociétés de gestion de placements n'ont pas toujours accès. Par exemple, l'équipe des placements privés à revenu fixe de la Sun Life est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Son compte des contrats avec participation comporte également plus de titres à revenu fixe privés que ceux de ses principaux concurrents. Grâce à l'intégration tactique d'actifs privés et à la diversification, le compte des contrats avec participation de la Sun Life offre une stabilité et des rendements attrayants.

Le faible écart-type indique que les Clients peuvent compter sur un placement à long terme stable lorsqu'ils recourent à l'assurance-vie Sun Life avec participation pour combler leurs besoins.

Communiquez avec votre directeur des ventes pour en savoir plus sur les solutions d'assurance-vie avec participation de la Sun Life.

1 « S. O. » est indiqué pour le concurrent Z puisqu'il n'a publié aucun TIBP avant 2018.

Données au 31 décembre 2022.

Notre appui. Votre croissance.

